

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AOÛT 2015 à 18 H 30

Convocation du CM du 05/08/2015

Présents : DELESTRÉ Daniel, Maire, CIURANA Roger, DELEÈS Valérie, BONFILL Jean, Adjoints.

CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Absents excusés : ESTEVA Rose-Marie, Adjointe, LAFFONT Alain, MARTINEZ Sandrine.

Procurations : de MARTINEZ Sandrine à DELESTRÉ Daniel

de ESTEVA Rose-Marie à DELEÈS Valérie

de LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

Mme REIG Nadine a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, M. le Maire rappelle la situation de l'emploi au sein des services administratifs.

Le chargé de communication a mis fin à son activité, son départ est fixé au 27/08/2015.

La remplaçante au service comptabilité, missionnée par le Centre de Gestion termine son activité le 14/08/2015, le titulaire reprenant le 1/09/2015, à temps partiel (mi-temps de droit pour éducation d'enfant) pour 6 mois, suite au congé parental de 6 mois prenant fin le 31/08/2015.

En ce qui concerne le poste de direction, pourrait être éventuellement envisagé le recrutement d'un agent de catégorie B (rédacteur) qui pourrait suivre une formation pour accéder au grade d'attaché.

La Communauté de Communes Capcir Haute Cerdagne pourrait nous communiquer les éventuelles candidatures non retenues pour leurs services, dans le cadre de leur recrutement d'un nouveau DGS.

I – DEMANDE VALIDATION EMPRUNT POUR CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Les deux organismes suivants ont émis un refus à la demande de prêt de la commune d'Osséja pour un montant de 400 000, 00 €, à savoir :

- La banque postale
- La CDC

La CRCAM SUD MÉDITERRANÉE a consenti à la commune un prêt de 300 000, 00 € à 2,75% sur 15 ans.

Le CM accepte à l'unanimité la convention de prêt présentée.

II- RPQS 2014 (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement)

M. le Maire présente à l'assemblée le RPQS eau potable et assainissement collectif 2014.

En ce qui concerne l'eau potable, il ressort que les recettes 2014 eau potable sont inférieures à celles de 2013, dues à une baisse de consommation ; la qualité de l'eau présente un taux de conformité de 100%.

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 15.3 m³/jour et par km de conduite en 2014 contre 15,0 m³ en 2013.

Depuis 2004, 140 branchements en plomb ont été changés, restent à changer 43, soit 23% .

Les projets concernent la sécurisation de l'alimentation en eau de Nahuja, la sécurisation des conduites d'adduction, la recherche et la réparation des fuites.

Le rendement global 2014 : 55,8 % soient ≈ 44 m³ perdus sur 100 m³ sortant des réservoirs.

Le rendement de réseau net 2014 : 62,9%.

RPQS ASSAINISSEMENT 2014 :

Volumes facturés 205 047 m³ en 2014 et 216 835 m³ en 2013.

Pour les ouvrages d'épuration, station de Palau de Cerdagne 7 500 équivalent-habitants, 3 non-conformités en rendement. Station de Valcebollère 200 EH, une seule analyse effectuée : non conforme.

Les projets : travaux en vue de l'élimination des eaux parasites, l'eau du pluvial et des canaux d'arrosage se déversent par temps de pluie importante dans le réseau assainissement ; travaux onéreux.

Le RPQS eau potable et assainissement approuvé à l'unanimité par le CM.

III- SUCCESSION OBRER Thérèse

La succession est composée d'une maison d'habitation avec jardin attenant ainsi que de terrains, dont deux se trouvant en zone UF du POS, présentent un intérêt pour la commune car situés dans le secteur du camping PRL et faisant le lien entre le camping et le PRL.

M. le Maire propose d'exercer le droit de préemption urbain (possible sur les zones U et NA du POS).

Une évaluation de ces terrains devrait être demandée aux services du Domaine.

Le CM approuve à l'unanimité.

IV- Une demande de permis de construire a été déposée par le CH de Thuir en vue de la construction, au lieu-dit « Paillès Dabay », d'un CMP et d'un CATTP, qui sera un centre d'accueil de jour.

La partie supérieure du terrain pourra continuer à être utilisée par l'agriculteur actuel.

Face au CMP devrait se construire une douzaine de petites villas. Ce projet sera porté par l'Office d'HLM. Comme dans toute opération de ce type, la commune cèdera le terrain nécessaire pour l'euro symbolique.

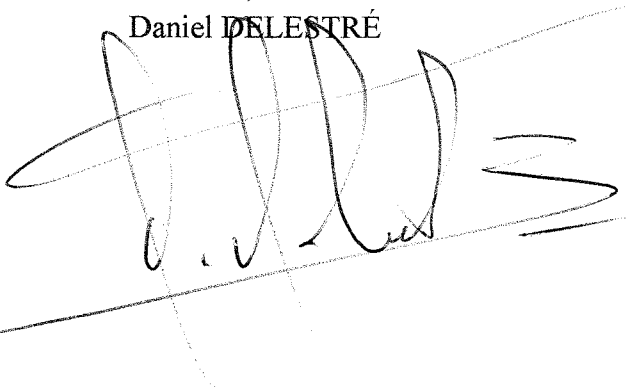
Ces villas, comme celles de l'avenue du Docteur Cunnac et de la rue des Casteillets, seront proposées à la location et pourront ultérieurement être cédées aux occupants après éventuel accord de Mme ou M. le Préfet.

A titre indicatif, les villas de l'avenue du Docteur Cunnac ont pu être rachetées au bout de quinze ans.

Le CM donne son accord de principe à ces opérations.

Fin de réunion à 19 H 40.

Le Maire,
Daniel DELESTRÉ

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Delestré', written over the printed name.

La Secrétaire de séance
Nadine REIG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Reig', written over the printed name.